

Conseil d'Administration du 16 octobre 2019

Présent(e)s : Patrick Lespagnol, Sarah Cainaud, Marie de Goer, Martine Gaultier, Florence Collette, Françoise Roussi, Mireille Kindt, Eric Lavorel, Ginette Pariselle, Jocelyne Van Binneveld, Patrick Braeckman.

Absent(e)s excusé(e)s : aucun.

1. Désignation d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire de séance.

Président : Patrick Lespagnol ; Secrétaire : Eric Lavorel.

Avant de commencer la séance, Patrick L, président de séance, fait une déclaration préalable rappelant que l'objectif est de faire fonctionner au mieux l'association et qu'il convient, entre autres choses, que l'on se respecte les uns les autres.

Patrick B propose de remanier l'ordre des questions pour une meilleure cohérence des débats. Accepté par le CA.

2. Présentation des comptes de l'association.

Françoise présente la situation arrêtée au 15 septembre 2019, en regard du budget prévisionnel présenté lors d'un CA précédent. Il est convenu que la cotisation MAIF pour 2020 (qui sera réglée en décembre de cette année) sera prise en compte sur l'exercice 2020. Sylvain Cairola bénéficiera d'un panier d'une valeur de 50 €, en remerciement des transports de produits de Magnac-Bourg à Vicq qu'il a effectués lorsqu'on y faisait une permanence. Les nouveaux adhérents qui s'inscriront (bulletin d'adhésion rempli + cotisation réglée) à partir du 1er novembre, seront dispensés de régler une nouvelle cotisation l'année suivante.

Sarah s'interroge sur la différence importante (environ 10 000 €) entre les achats aux producteurs et les abondements aux porte-monnaies, qui excède de beaucoup le résultat des marges appliquées (+ 5 000 € en ordre de grandeur). Françoise et Florence vont reprendre les comptes à partir des relevés bancaires. Françoise soupçonne une intrusion malveillante sur Ancolie. Le différentiel réel est estimé plutôt aux environs de 2000 €.

Situation des comptes : Compte courant Crédit Coopératif : 2793,80 € ; Compte courant La NEF : 8537 € ; Compte Épargne La NEF : 5174 € ; Caisse : 1275 € dont 230 Pelous.

3. Proposition d'une nouvelle procédure pour le contrôle et le paiement des factures producteurs.

- Le trésorier qui effectue le paiement des factures s'assure qu'une facture a bien été transmise après chaque livraison.

- Création d'un récapitulatif des livraisons effectuées sur une période donnée, où l'on pourra cocher que la facture a bien été reçue.

Prendre en compte le cas des producteurs qui font des factures globalisées (pain, légumes, etc). Leur demander, dans la mesure du possible, de détailler leur facture commande par commande, comme le fait actuellement l'Arche de Gaïa, afin d'en faciliter le contrôle par le trésorier.

4. Contrôle des comptes de l'association par un cabinet d'experts-comptables.

Eric fait part de deux propositions qu'il a reçues du cabinet d'experts-comptables CER France à Limoges.

Première proposition : mission de vérification des comptes 2019 avec production d'un rapport pour 660 € TTC.

Proposition rejetée par le CA à l'unanimité moins une voix. Le CA préfère conserver la formule actuelle qui consiste à faire appel à deux adhérents hors CA pour faire cette vérification. Eric lancera un appel à volontariat parmi les adhérents.

Deuxième proposition : projet de collaboration pour l'exercice comptable 2020, avec suivi administratif, enregistrement comptable, révision des comptes et conseil, pour un total de 1036,80 € sur l'année.

Cette proposition, telle qu'elle est rédigée, n'est pas non plus retenue par le CA, qui craint un surplus de travail pour les trésoriers. Toutefois, le CA prévoit de faire un appel d'offres en ce sens, à partir d'un cahier des charges qu'il aura établi.

5. Point sur la situation de l'association vis-à-vis de l'administration fiscale.

Eric a rencontré un fonctionnaire de la Direction Départementale des Finances Publiques, chargé des associations. Afin de définir précisément la situation de l'association, notamment savoir si elle est astreinte aux impôts dits « commerciaux », il faut remplir un questionnaire dans lequel il convient de décrire le plus précisément possible le fonctionnement de l'association. A noter que l'instruction du dossier peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Eric monte le dossier.

6. Point sur le renouvellement du bail du local de Magnac-Bourg.

Eric rencontre Damien Marbouty samedi 19 octobre pour finaliser les clauses du nouveau bail. Ce travail sera transmis au notaire de Magnac-Bourg (Me Rodier) qui établira le texte du bail, qui commencera, en principe, à la date du 1er novembre 2019. Le notaire propose de nous recevoir dans son étude le 7 novembre pour signer ce bail, date à confirmer. Eric propose que les frais de notaire soient partagés entre propriétaire et locataire, ce dernier étant à l'origine du changement de bail. Refus du CA qui considère que ces frais sont exclusivement à la charge du loueur. Concernant la régularisation de la consommation électrique dans le local, étant donné qu'il n'y a pas eu d'état des lieux en entrée, Eric proposera à la SCI Marbouty un dédommagement forfaitaire de 100 €.

7. Décision sur le maintien (ou non) du dépôt-vente.

La décision sera prise en fin d'année, comme décidé au CA de juin.

Les produits arrivant à péremption seront réglés aux producteurs concernés, puis proposés à la vente aux adhérents au prix d'achat (sans prendre de marge).

8. Cotisation des producteurs : qui choisit-on d'exonérer ?

Le travail de relance de cotisation est déjà commencé par Françoise et Martine auprès des producteurs. Il est convenu que pour la cotisation 2019, on ne relancera que les producteurs qui ont une activité régulière avec le Panier. Pour la cotisation 2020, l'Assemblée Générale devra se prononcer sur une proposition qui lui sera soumise par le CA. Un producteur a déjà indiqué que, dans la mesure où on lui réclamait sa cotisation (en tant qu'adhérent) et vu le faible volume des produits qu'il vend au Panier, il ne désirait plus adhérer, ni fournir l'association. Le CA en prend acte mais insiste sur la règle qui impose à chaque producteur d'adhérer au Panier et, donc, de régler sa cotisation comme tout le monde.

9. Propositions des commissions « Statut de l'adhérent » et « Épicerie associative ». (Suite du C.A. Précédent)

Statut de l'adhérent :

Le groupe de travail propose un nouveau bulletin d'adhésion, qui prévoit notamment que chaque adhérent doit choisir, obligatoirement et au minimum, 2 actions parmi les 5 proposées.

Suggestions du CA : dissocier le paiement de la cotisation du choix d'actions possibles, celle-ci étant obligatoire de fait ; ajouter la possibilité de faire un don ; ajouter la possibilité de participer à un groupe de travail.

Ce bulletin sera à remplir chaque année par tous les adhérents, y compris les anciens. Les adhérents disposeront d'un mois pour s'acquitter de leur cotisation, faute de quoi leur compte sera désactivé. Eric rappelle au passage qu'un adhérent désactivé peut toujours accéder à son compte Ancolie et qu'il convient de corriger ce défaut pour que la mesure soit efficace. Pour faciliter l'inscription aux permanences et aux travaux d'entretien, il sera mis en place un planning annuel. Enfin, le groupe de travail propose au CA de réunir l'Assemblée Générale le dimanche 19 janvier 2020 afin que les adhésions/choix des tâches soient déterminés le plus tôt possible dans l'année.

Epicerie associative :

Patrick et Eric sont allés rendre visite à une permanence de La Main Au Panier de Solignac, qui utilise pour son fonctionnement (assez semblable à celui du Panier) le logiciel du site www.cagette.net depuis un an. Ils ont rencontré Sébastien Goujeaud, administrateur, qui a mis en place ce système informatique, ainsi que l'un de nos producteurs, Clément Puyo, les deux étant très enthousiastes quant à sa simplicité et sa facilité d'utilisation. Beaucoup de fonctions sont semblables à Ancolie, en particulier la gestion des porte-monnaies. De plus, il permet la gestion de stocks de produits disponibles, qui est une demande constante de plusieurs producteurs, en particulier les maraîchers qui, parfois, ne proposent pas des produits, craignant de ne pouvoir répondre à la demande.

Pour mieux se rendre compte du fonctionnement de cagette.net, Eric propose de faire un site test, avec, par exemple, les produits du dépôt-vente et, éventuellement, des producteurs volontaires. Accord du CA.

10. Activation du poste informatique du local, y compris l'accès Internet (via téléphone mobile ou box?)

Jocelyne et Florence souhaiteraient qu'on active le PC et l'imprimante pour, notamment, imprimer les listes de distribution et les factures qui arrivent par e-mail, mais aussi pouvoir consulter Ancolie sur place, lors d'une distribution, par exemple. Françoise s'occupe de relier le PC à l'imprimante, Eric reçoit mandat du CA pour installer un accès Internet par une box ou équivalent. Coût estimé : 30 € par mois, hors éventuelle période promotionnelle.

11. Calendrier des permanences.

Des relances sont nécessaires de temps à autre mais pas plus souvent que d'habitude et sont toujours suivies d'effet jusqu'à présent. En attendant la mise en place du nouveau bulletin d'adhésion et des nouveaux plannings, Ginette se charge de contrôler le planning actuel chaque samedi et lancer l'alerte si besoin.

12. Questions diverses.

- Festival Alimentterre du 25 octobre à St Germain : Un budget de 50 € est alloué à Pomme pour la fourniture de brioches, gressins ou autres. Les boissons seront prises au dépôt-vente.

- Nouveaux produits :

Pruneaux et dérivés par Lionel Jourdas à Pomport (24). Coordinateur à choisir parmi les personnes s'étant récemment portées volontaires pour coordonner des produits.

Pâtes de fruits et sucreries à base de fruit par D. Fahl (parents de Thomas Fahl). Coordinateur : Françoise, qui coordonne déjà Thomas et Amélie.

- Nouvelle organisation des pré-permanences : les MMG (Marie, Mireille, Ginette) deviennent les 3MGJ (avec Martine et Jocelyne en plus des trois autres). La nouvelle organisation (en annexe du compte-rendu) est affichée au local afin de permettre à chaque administrateur de pouvoir faire une pré-permanence en cas de besoin.

13. Date du prochain C.A.

Prochain CA : le mercredi 13 novembre 2019 à 20h30 au local.